

Déclaration de stratégie européenne | ERASMUS+

Depuis le début du programme Erasmus, l'UCO a construit un réseau d'une centaine d'universités de l'UE et a aussi tissé des partenariats dans plus de 70 universités hors-UE. En 2008, l'UCO a choisi d'intégrer dans sa propre organisation son ambition internationale en créant le Pôle International (PI), instance rattachée au rectorat de notre université et chargée d'assurer l'appui à la mise en œuvre, l'évaluation et l'optimisation de nos projets internationaux. Le PI a ainsi pour mission, en lien avec toutes les composantes de l'UCO, de définir et développer les actions stratégiques internationales et susciter la motivation à l'internationalisation pour l'ensemble de ses étudiants, enseignants, chercheurs et administratifs.

Le choix des universités partenaires a été déterminé par plusieurs facteurs qui sont principalement :

- académique (pertinence et cohérence des programmes offerts par les universités partenaires par rapport aux disciplines enseignées à l'UCO, notamment la prédominance des sciences humaines au sein de notre université).
- taille de l'université et services offerts aux étudiants (logistique des échanges : accueil, logement par exemple)
- linguistique (en lien avec les langues enseignées aux étudiants à l'UCO en général mais pas essentiellement). A noter, le développement d'une cellule de ressources linguistiques, ayant notamment comme objet d'améliorer les compétences linguistiques des personnels et ainsi favoriser leur mobilité à l'international
- possibilité d'échanges d'enseignants pour des séjours de plus ou moins longue durée (entre 1 semaine et 1 semestre)
- possibilité d'échanges de chercheurs pour amplifier sa recherche et jouer un rôle moteur et structurant en « Ethique, Société et environnement »

L'UCO a souhaité coopérer avec un maximum de pays de l'UE pour permettre à ses étudiants d'avoir cette ouverture européenne. Aujourd'hui, l'UCO coopère avec des universités provenant de 22 pays de l'UE et 2 pays de l'EEE. L'UCO coopère aussi avec 16 pays hors-UE (Asie, Amérique du Nord et du Sud, Océanie). En 2009, l'UCO a souhaité structurer son développement à l'international en définissant 5 zones géographiques :

- Europe
- Amérique Latine
- Amérique du Nord
- Asie et Océanie
- Afrique et Moyen Orient

Et en leur affectant des responsables de zones géographiques dont la mission est :

- Animer le réseau des partenaires
- Assurer une veille informationnelle sur leur zone
- Consolider et évaluer les relations existantes
- Etablir de nouvelles relations

- Instruire les candidatures étudiantes issues de leur zone, préparer leur arrivée en France et les accompagner durant leur séjour à l'UCO
- Développer le recrutement à distance et en déplacement (visites, salons internationaux ...)

L'UCO a choisi de concentrer particulièrement ses actions de développement vers 3 régions (Europe, Amérique latine, Afrique du Nord)

Elle a aussi établi des partenariats privilégiés avec trois établissements en Europe, Canada et Etats-Unis pour construire des programmes conjoints et/ou double-diplômes :

- Liverpool Hope University : master (en anglais) mathematical informatics
- Université du Québec à Rimouski : master en ingénierie des ressources humaines et licence en sociologie
- St Edward's University (Austin, Texas) : master (en anglais) environmental management and sustainable development

Les étudiants ciblés pour la mobilité européenne et internationale dans le cadre des études ou d'un stage sont des étudiants de licence (BAC+3), master (BAC+ 4/5) et diplômés universitaires (BAC+4). Ce sont environ 300 étudiants qui vont étudier dans une université partenaire pour un ou deux semestres et quelque 100 étudiants qui vont effectuer un stage professionnel à l'étranger. Les étudiants sont principalement issus des formations en sciences humaines et sociales.

La proportion d'étudiants partant au sein de l'UE est de 60%. L'objectif est d'augmenter la mobilité étudiante de 50% d'ici 2020 et de davantage diversifier les formations. La mobilité des personnels concerne en très grande majorité les enseignants qui effectuent des missions d'enseignement de courte durée (1 semaine environ) dans le cadre d'Erasmus. Entre 20 et 30 enseignants (en majorité de l'Institut de langues) sont concernés chaque année par cette mobilité. Ces mobilités sont dans la grande majorité des cas basées sur la réciprocité. Les mobilités hors-UE commencent à se développer mais sont plus difficiles à organiser car elles sont de plus longue durée et sont beaucoup plus onéreuses. L'objectif est d'augmenter la mobilité de 40% d'ici 2020 et de diversifier les disciplines.

L'UCO demande la mobilisation de l'ensemble de ses personnels. L'UCO souhaite poursuivre ses démarches collaboratives et rendre ses conventions et accords existants plus efficaces pour aboutir à la mise en place de programmes conjoints dans toutes les disciplines ; de cotutelles de thèse, ou au développement des liens avec les entreprises à l'étranger.

Le renforcement de son attractivité internationale doit aussi se faire par :

- l'obtention de la labellisation ECTS
- l'ouverture du recrutement à des enseignants disposant d'une expérience internationale
- l'accroissement de la mobilité étudiante et enseignante
- la participation à des projets européens (programme intensif, Erasmus Mundus...)

A ce jour, hormis les coopérations avec les trois universités mentionnées plus avant, des diplômes conjoints sont en cours d'élaboration en communication interculturelle et stratégie d'entreprise, musique, psychologie au niveau deuxième cycle et en sciences de l'éducation au niveau troisième cycle. Pour réussir à davantage internationaliser l'ensemble de ses formations, l'UCO entend formaliser et développer l'ingénierie de projets au

sein du Pôle international. Pour autant, deux enjeux demeurent quant à l'ouverture à l'international de l'UCO. - la lisibilité et l'articulation entre la mobilité, la recherche et les diplômes conjoints. Il convient alors de cibler des partenaires privilégiés avec lesquels développer des diplômes communs pouvant reposer sur de véritables échanges et collaborations en matière de recherche, de formations et de croisements d'expériences internationales ; la nécessité de renforcer la mobilité enseignante et le bilinguisme des équipes pédagogiques. Pour ce faire, il s'agit d'accroître le nombre et la fréquence des enseignements en anglais prioritairement, favoriser la formation en langues des enseignants et recruter des enseignants-chercheurs bilingues, promouvoir les interventions de conférenciers internationaux.

L'UCO s'est engagée depuis le début de sa participation aux programmes européens (Erasmus, Comenius, Tempus) à contribuer à la construction de l'espace européen d'enseignement supérieur et poursuit les actions menées dans les précédentes chartes européennes à savoir :

- mobilité de ses étudiants (études et stages professionnels) et personnels enseignants (missions d'enseignement et de recherche) et administratifs (découvrir les universités partenaires).
- mise en place de doubles diplômes ou de cursus conjoints développés avec des partenaires au sein de de l'UE et hors-UE. L'objectif est d'arriver à développer au moins une formation conjointe au niveau licence, master et doctorat dans chacune des disciplines de l'UCO.
- développement des relations avec les entreprises en France et hors-France et bénéficier de l'expertise de celles-ci dans les formations proposées. L'employabilité et l'insertion professionnelle ont été au cœur des préoccupations de l'université depuis sa restructuration dans les années 70. Elle l'est d'autant plus aujourd'hui vu les enjeux socio-économiques, sociétaux et environnementaux auxquels l'étudiant se voit confronté.

Au travers des objectifs ci-dessus, l'UCO souhaite se rapprocher des priorités définies dans le projet de CEES à savoir :

- qualité de la mobilité et des échanges (espace d'information et de documentation sur les échanges au sein du Service des Relations Internationales, évaluation au retour de l'étranger et forum étudiant d'information « Erasmus breakfast »)
- qualité et pertinence de la coopération transnationale (formation, recherche et stages en entreprise),
- gouvernance. Celle-ci est intégrée dans le plan stratégique de l'UCO et les indicateurs annoncés seront suivis par le chargé de mission « qualité » au même titre que les indicateurs de ce plan.

Enfin, l'UCO inscrit dans sa politique d'établissement le droit à l'éducation de tout étudiant, indépendamment de sa race, son sexe, sa couleur, ses opinions politiques et religieuses.